

tout, en autant toutefois que l'état financier de la province le permet, aux diverses suggestions faites journellement, on peut dire, sur nos journaux canadiens, en faveur de la cause agricole.

Qu'est-ce qu'on demande, en effet, aujourd'hui pour donner à notre agriculture un élan décisif?—Ce sont des chemins, des associations de secours pour les pauvres, des écoles, des *journaux pratiques et peu coûteux*, des moyens enfin à mettre le peuple en état de comprendre tout de bon que son bien-être et son salut comme peuple est dans l'agriculture. Espérons que tout cela sera compris d'abord par tous les partis, afin que se taisant au moins sur cette grande cause, qui d'ailleurs en a déjà assez souffert, ils laissent à Dieu et à la bonne volonté des vrais amis du pays le soin de rendre vraiment le peuple meilleur et heureux par cette cause bien comprise et bien dirigée.

On a dû voir avec une égale satisfaction qu'une mesure, tendant à régler la tenue des tavernes, est venue aussi devant la Législature. La tempérance et l'agriculture prises à cœur par nos législateurs, et bien réglementées par eux, suffiraient seules pour les mettre en bénédiction parmi le peuple.

Toute la presse canadienne, organe fidèle, cette fois, du sentiment public, a rendu de justes hommages à la mémoire de Sir L. H. Lafontaine, Juge-en-chef pour le Bas-Canada. Cet homme éminent a déjà été remplacé sur le siège qu'il honorait, par Son Honneur le Juge Duval, et celui-ci a eu pour successeur l'Honorable M. Drummond. Ces choix ont raison d'être bien vus du public.

Un digne prêtre canadien, M. Lagorce, depuis quelques mois au noviciat des B. Pères Trappistes, au township Langevin, est décédé chez M. le curé de Ste. Claire, il y a quelque temps. Il a été inhumé dans sa paroisse, à St. Hyacinthe. M. le curé de Ste. Claire a lui-même conduit le corps de son respectable et pieux confrère. M. Lagorce a été les prémices de l'ordre des Trappistes en ce pays. Si Dieu lui eut prêté plus longue vie, il en eut été assurément un des membres les plus édifiants et les plus utiles.

Un cas nouveau a été jugé à Trois-Rivières, il y a quelques jours. Un blasphémateur y a été condamné à une bien juste peine. C'est bien le moins que la justice humaine prenne en main parfois la cause de Dieu, dans nos jours de fausse tolérance et de liberté-pensée. Quand les blasphémateurs n'auront plus à craindre ici-bas que le Dieu qu'ils méprisent et blasphèment, il se fera un tel nombre de ces monstres, que Dieu outragé punira également et les blasphémateurs et la société qui les tolère dans son sein.

Un fils, héritier de la couronne d'Angleterre, est né au Prince de Galles. Il est guère probable que le trône britannique reste vacant par défaut de lignée. Que Dieu protège le nouveau né et toute l'auguste famille à laquelle il vient s'ajouter. Le Canada y aura son compte si tous ceux qui sont appelés à régner sur l'empire dont nous dépendons sont couverts des bénédictions divines.

Il paraît que le capital mis en jeu pour exploiter nos mines canadiennes, ne s'élève pas moins qu'à sept millions de piastres. C'est dommage, on ne saurait trop le répéter, que cette exploitation ne soit pas entièrement entre mains canadiennes. Le Gouvernement a annoncé aux Chambres l'intention de s'occuper spécialement de cet important objet.

On a vu sur les journaux des statistiques indiquant que la construction des navires à Québec, à la Pointe-Lévis et à la Pointe-aux-Trembles, présentait un progrès sensible. Ce qui fait plaisir, c'est que des canadiens habiles figurent avec avantage dans ce haut genre d'industrie.

Tout le monde a dû être frappé du terrible accident arrivé tout récemment à Québec. Cette explosion a coûté la vie à onze ou douze personnes, et a causé certains dégâts dans un voisinage assez éloigné. Elle eut pu, certes, avoir d'autres résultats bien plus fâcheux, vu les circonstances du lieu et du temps où elle a éclaté. Dieu ne l'a pas permis heureusement.

Il a été constaté par le rapport de M. le Commandant Fortin, que la pêche sur nos côtes inférieures du fleuve a été aussi en vrai progrès cette année. Cette ressource, comme tant d'autres qui surgissent à l'en- vie, on dirait, partout autour de nous, doit attirer bien sérieusement l'attention de notre Législature. Le rapport de M. Fortin est un excellent mémoire pour la mettre au fait des mesures propres à tirer de nos pêcheries tout l'avantage qu'elles comportent.

Dans l'ordre de la charité bien entendue, on doit faire connaître une institution qui commence à poindre, et qui, imitée ailleurs, aurait de précieux résultats. Dans la ville de St. Hyacinthe, une pieuse sœur de l'Hôpital du lieu a eu l'heureuse idée d'appeler au couvent qu'elle habite les pauvres femmes et filles trop pauvres pour vivre à la maison sans se voir forcées d'aller gagner ailleurs leur vie et celle de la famille. La digne sœur donne de l'ouvrage à ces femmes pauvres, elle les paie, et encore elle donne à manger à ces ouvrières. Elle a des réglemens et des industries qu'il faudrait aller voir fonctionner chez elle si on désire, quelque part, de l'imiter. L'idée seule de cette institution, qu'on appelle *Ouvroir*, nous paraît tout-à-fait utile et toute chrétienne; c'est pourquoi nous en parlons. Ce genre d'occupation pour les femmes et filles pauvres, sous l'œil de la bonne Sœur, vaudrait beaucoup mieux que le travail des manufactures si elles s'établissent dans le pays, et que nos jeunes et vertueuses canadiennes soient forcées par le besoin de les fréquenter.

Dans un comté de Montréal, on vient de donner un bel exemple en condamnant, en cours de justice, un corrupteur d'élection parlementaire à deux cents piastres d'amende. C'est un précédent qui ne devrait pas rester sans suite. Quand nos législateurs, nos juges et le public honnête et consciencieux auront fait franchement et courageusement ce qui les concerne en cette matière si grave, on parviendra, en cela comme en bien d'autres misères publiques, à arrêter le mal honteux de la corruption dans notre système électif.